



Le budget de l'Education nationale en hausse de 1,3 milliard en 2018

Paris, 27 sept. 2017 (AFP) -

La hausse du budget de l'Education, qui reste le premier de l'Etat, sera d'environ 1,3 milliard d'euros l'an prochain, à 51,3 milliards, selon le projet de loi de finances présenté mercredi.

Interrogé dans la matinée sur CNews, le ministre, Jean-Michel Blanquer, avait évoqué une hausse d'"environ 1,4 milliard".

Le budget est prévu à 51,3 milliards d'euros l'an prochain, hors pensions et retraites. Pour 2019, la prévision est de 52,1 milliards et pour 2020 de 52,6 milliards. "C'est le budget numéro un de la nation, ça le reste", s'est félicité le ministre.

"Ce gouvernement ne choisit pas simplement de mettre de l'argent en plus, mais aussi d'avoir des priorités, par exemple ce qu'on a fait sur l'école primaire, (...) et on met des moyens au service de ces priorités", a-t-il souligné, en référence notamment au dédoublement des classes de CP dans les quartiers très défavorisés (REP+).

Cette mesure doit, d'ici 2019, concerner 11.100 classes de CP et CE1.

La mise en oeuvre du plan de recrutement du précédent gouvernement s'achèvera cette année, avec 11.802 embauches. François Hollande avait promis 60.000 créations de postes dans l'enseignement durant le quinquennat, dont 54.000 dans l'Education nationale, 5.000 dans l'enseignement supérieur et 1.000 dans l'enseignement agricole, après 80.000 suppressions sous Nicolas Sarkozy.

"On doit savoir faire des économies sur certains sujets pour mieux dépenser sur d'autres. Avec un million d'agents, j'ai des marges de manoeuvre", a affirmé M. Blanquer. "Si j'ai une priorité - j'en ai quelques-unes - la première, c'est l'école primaire", a-t-il réaffirmé.

Un plan quinquennal de recrutement de 22.500 accompagnants d'élèves en situation de handicap, à raison de 4.500 par an à compter de 2018, est par ailleurs prévu.

Pour la mise en oeuvre du dispositif "devoirs faits", qui permettra aux collégiens de faire leurs devoirs dans le cadre de l'établissement, 20.000 volontaires du service civique seront mobilisés.

"L'attractivité et la stabilité de l'exercice des fonctions en REP+ seront renforcées par une revalorisation progressive des indemnités versées aux personnels concernés", souligne aussi le projet de budget, sans préciser toutefois de calendrier. Une prime annuelle de 3.000 euros aux instituteurs en REP+ était une promesse d'Emmanuel Macron.

Outre le budget de l'Education nationale, celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche sera en hausse de 700 millions d'euros par rapport à 2018, à 24,5 milliards d'euros, selon le projet de loi de finances. La Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires), qui comprend quelques financements de recherche qui dépendent d'autres ministères, totalise 27,4 milliards d'euros, contre 26,7 milliards en 2017.

Sur les 24,5 milliards, 13,4 milliards sont destinés à l'enseignement supérieur (+194 millions), 2,7 milliards à la vie étudiante (aide à la mobilité pour les étudiants en master, aides à la recherche du premier emploi, etc.), en hausse de 11 millions, et 8,4 milliards (+501 millions) à la recherche.

"Le but est d'augmenter les dotations des laboratoires, d'accroître les financements des appels à projets ANR (Agence nationale de la recherche) et le financement de la France aux organisations internationales (comme le Cern, ndlr) et aux Très grandes infrastructures de recherches (les synchrotrons ESRF et SOLEIL ..., ndlr)", a expliqué le ministère.

sva-ito-lc-fmp/tmo

Afp le 27 sept. 17 à 15 58.